



Info_2_ED_2010-11
06 septembre 2010

Avis de Conseil

Conseil de l'Ecole Doctorale

Le Conseil de l'Ecole Doctorale se réunira le vendredi 17 septembre. Si vous souhaitez de le saisir pour une question de son ressort, vous pouvez le faire soit par l'intermédiaire de l'un d es élus de votre collège soit par mon intermédiaire.

Ordre du jour

Les Activités de l'Ecole Doctorale.

1. Bilan d'activités de l'année 2009-10.
2. Proposition d'activités pour l'année 2010-11.

Le fonctionnement de l'Ecole Doctorale.

3. Proposition de Budget primitif 2011.
4. Proposition de Structuration de l'Ecole Doctorale.
5. Proposition de Calendrier administratif 2011.

Thèses et Projets de Thèses.

6. Convention de Partenariat privilégié INRA de Corse / ED.
7. Renouvellement de BR et BRD ; avis sur les demandes.
8. Agrément des Projets de Thèses 2010-2011.
9. Demande de dérogation pour direction de thèses.
10. Candidatures à un contrat doctoral ; examen et classement.

Autres points

11. Questions diverses.

« L'insertion des docteurs est spécifique » et reste « difficile » (Source : Céreq – 30 août 2010)

« Trois ans après leur sortie du système scolaire, 10 % des jeunes docteurs (...) sont au chômage » : tel est le principal enseignement que tire le Céreq de son enquête (*parue en juillet 2010, document Info_2_ED PJ_1 à télécharger*) « L'insertion des docteurs, enquête génération 2004, interrogation 2007 », publiée en juillet 2010 et qu'AEF avait révélée en décembre 2009. « Sortir avec un diplôme élevé de l'enseignement supérieur protège du chômage », écrivent Julien Calmand et Jean-François Giret, auteurs de l'enquête. Mais si « cette constatation s'avère globalement juste, elle est fautive pour le doctorat », ajoutent-ils.

Le Céreq relève que « l'insertion des docteurs est très marquée par les conditions de réalisation de la thèse et par les disciplines étudiées ». C'est ainsi que « les docteurs ayant obtenu un financement Cifre ou une allocation de recherche s'insèrent beaucoup mieux que les autres », indique l'étude, soulignant que « l'avantage est notable tant en termes de taux d'emploi qu'en termes de stabilisation de l'emploi ». De même, « les jeunes sortant des sciences de l'ingénieur et de droit-science éco-gestion s'insèrent beaucoup mieux que les docteurs en chimie ou en lettres et sciences humaines (...) qui sont plus de 10 % à être au chômage », ajoute le document.

Sentiment de déclassement

S'agissant des débouchés professionnels, « l'insertion dans la recherche privée concerne plus de 20 % des docteurs alors que la recherche académique emploie 41 % d'entre eux trois années après leur soutenance de thèse ». L'enquête précise que « près de 30 % des docteurs (...) occupent d'autres fonctions que la recherche ».

Le Céreq a aussi interrogé les docteurs pour recueillir leur opinion sur leur situation professionnelle. Il en ressort que « plus de 70 % souhaitaient travailler dans la recherche académique ou publique ». Ceux qui travaillent aujourd'hui dans le secteur privé « sont beaucoup mieux rémunérés que ceux qui occupent un poste dans le public ». « Cependant, ceux qui ne sont pas sur des postes de recherche se sentent déclassés subjectivement », souligne l'enquête, dont les résultats montrent que ces docteurs « sont beaucoup plus nombreux à déclarer être employés en dessous de leur niveau de compétences »

Les docteurs français à la peine sur le marché du travail

Observatoire Bovigny, article de David Allais, 03-09-2010

Contrairement à leurs confrères de la plupart des pays de l'OCDE, les titulaires français d'un doctorat ont du mal à s'insérer sur le marché du travail. Le Centre d'analyse stratégique, institution d'expertise au service du Premier ministre, a cherché à en comprendre les raisons.

Curieux paradoxe : selon les chiffres de 2007, le taux de chômage des jeunes diplômés titulaires d'un doctorat est de 10% alors que celui des titulaires d'un master est de 7%. De quoi décourager les vocations... Une situation très française puisque l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) connaît un taux de chômage des docteurs trois fois inférieur au taux français alors même que leur proportion globale au sein d'une même classe d'âge est légèrement supérieure à celle de notre pays.

Dans une note de juillet 2010, le Centre d'analyse stratégique (CAS), l'ancien commissariat général du Plan, tente d'expliquer cette situation et propose des solutions pour y remédier. Il relève tout d'abord que si l'insertion des docteurs n'a pas toujours été facile, les titulaires d'un doctorat étaient historiquement moins touchés par le chômage que les autres diplômés du supérieur. La césure date du début des années 2000. Deuxième constat : même lorsqu'ils sont embauchés, les jeunes docteurs n'occupent pas forcément des fonctions en rapport avec leurs qualifications et ils sont moins bien payés que les ingénieurs. Les entreprises privilégient ces derniers, y compris dans les fonctions de recherche, notamment parce que les recruteurs sont eux-mêmes issus de filières non-universitaires et connaissent mal les docteurs. De plus, le nombre d'emplois dans le secteur de la recherche et développement privée est limité du fait d'un sous-investissement des entreprises françaises dans ce domaine par rapport aux autres pays de l'OCDE. Cependant, la recherche n'est pas le seul débouché pour les doctorants : les compétences acquises sont également transférables à d'autres types d'emplois. Un atout peu valorisé, notamment parce qu'il est peu présent dans l'esprit des docteurs : plus de 70% d'entre eux souhaitent intégrer la recherche publique.

Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne

Les bénéficiaires d'une allocation de recherche et les personnes en convention Cifre connaissent un taux de chômage plus faible que les autres docteurs. Cet état de fait est logique pour les Cifre, qui effectuent leur thèse à la fois en laboratoire et en entreprise, et la situation s'explique pour l'allocation de recherche par la forte sélection dont font l'objet les candidats. Dans les deux cas, les années de doctorat sont considérées comme une expérience professionnelle de trois ans, un avantage non négligeable lors d'une recherche d'emploi.

L'insertion professionnelle dépend également du domaine dans lequel a été effectuée la thèse. Les diplômés de sciences humaines, de chimie et de sciences de la vie et de la Terre sont les plus touchés par le chômage (16% pour les jeunes docteurs en chimie et 11% pour ceux de sciences humaines). Leurs camarades diplômés en droit, économie et management ou en mécanique, électronique, informatique et sciences de l'ingénieur connaissent beaucoup moins de difficultés. Problème : les premiers cités représentent 55% des diplômés.

Quelles pistes pour faire évoluer la situation ?

Le CAS a réfléchi à plusieurs mesures pour améliorer l'insertion des jeunes docteurs. Il souhaite favoriser l'information sur l'emploi dans les universités et réaffirmer le rôle central des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) dans la coordination et la régulation de l'offre de formation doctorale, notamment en leur transférant la compétence de délivrance des diplômes. Le centre d'analyse propose aussi d'augmenter la proportion des thèses financées par les entreprises en demandant, en contrepartie, un engagement du docteur d'intégrer l'entreprise qui le finance pendant quelques années une fois son doctorat en poche. Plus prosaïquement, le CAS souhaite que le doctorat soit reconnu dans les conventions collectives et les grilles salariales.